



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 mars 2022

Le lundi 21 mars 2022 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. LORVELLEC Daniel, M. HUITOREL Ronan, M. TREUSSARD Mickaël, Adjoint

M. DUBOIS Alain, M. JONIAUX Anthony, Mme LARUE Karine, Mme LE BOURHIS Stéphanie, LE DU Pyere-Yves, Mme MINI Anne, M. MONNOT Laurent,

Absents excusés : Mme GUERN Anaïs, M. LE CAM Gilles, Mme OLLIVIER Martine (Procuration à M. TREUSSARD),

Secrétaire de séance : M. Alain DUBOIS

Date de convocation : 14/03/2022

Date de publication : 23/03/2022

Délibération 7/2022 : Subventions aux associations – Année 2022

Le Conseil Municipal a validé les subventions suivantes :

Associations	Subvention 2022
Associations locales	5 270 €
AS La Montagne + Ecole de foot	1 000 €
Amicale laïque	1 200 €
Amicale laïque – voyage scolaire	400 €
Club pongiste	400 €
Anciens AFN	140 €
Sté Chasse La Montagne	80 €
Kanerien ar Menez Du	350 €
Hentou ar Meign Glas	600 €
Sté Chasse La Plévinoise	300 €
Tro Val Hir	200 €
Association du Père Maunoir	300 €
Association Lipousig	100 €
Bouge tes pieds	200 €
Associations sportives	315 €
Carhaix Poher Gymnastique	90 €
Judo Club du Poher	30 €
Entente des Monts d'Arrée	15 €
Dernières cartouches	60 €
Carhaixment danse	15 €
Football club de Rostrenen	15 €
Poney club de Glomel	60 €
ALCP	30 €
Associations diverses	260 €
Secours populaire Carhaix	50 €
Restos du Cœur Carhaix	50 €
APEL Kerampuil IME Carhaix	30 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Bagad Karaez	30 €
Ar Redadeg	100 €
TOTAL GENERAL	5 845 €
Voyage scolaire collégien (1)	50 €

(1) Somme versée par enfant pour deux voyages scolaires pendant sa scolarité au collège, sur présentation de l'attestation de l'établissement.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022 à l'article 6574.

Délibération 8/2022 : Solidarité Ukraine

Face à la situation en Ukraine, le Conseil Municipal a décidé de faire un don de 500 € à La Croix-Rouge.

En effet, La Croix-Rouge française lance un appel à dons en soutien aux populations ukrainiennes, en coordination avec l'ensemble des acteurs du Mouvement International de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, en Ukraine et dans les pays voisins de l'Ukraine.

12 voix pour et 1 abstention

Délibération 9/2022 : Fonds de Solidarité Logement 2022 (FSL)

Le Conseil Municipal a approuvé le versement de la contribution d'un montant de 421.50€ au Fonds de Solidarité pour le Logement pour l'année 2022.

Ce fonds est l'un des principaux dispositifs du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Il apporte aux personnes en difficultés des aides sous forme de prêts et de secours pour accéder à un logement locatif ou s'y maintenir. Il permet également la mise en œuvre de mesures d'accompagnement social lié au logement.

Délibération 10/2022 : Centre technique municipal : Approbation de prestations complémentaires

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de l'entreprise Zanchi pour des prestations complémentaires pour le site du centre technique municipal.

Ce devis comprend :

- La découpe des enrobés à la scie
- La fourniture et la pose d'enrobés à chaud dans le garage (95 m²)
- Le terrassement et l'évacuation des déblais reprofilage
- La fourniture et la pose de 2 cuves béton de 5000 litres
- La fourniture et la pose d'une pompe divertron 1200 et d'un robinet hors gel
- La fourniture et la pose de 5 aquadrains de 150 mm
- La fourniture et la pose de grillage H 1,53 m avec plaques béton (48 ml)

Pour un total HT de 16 607.41 €.

Délibération 11/2022 : Plan France Relance « Soutien aux cantines scolaires des petites communes » : Acquisition de matériel et demande de subvention

Le Plan France Relance a mis en place un dispositif d'aide de « Soutien aux cantines scolaires des petites communes », via une subvention à l'investissement aux projets nécessaires à l'atteinte des objectifs de la loi EGAlim pour une alimentation saine, sûre, durable, locale et de qualité pour tous.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dispositif est prolongé jusqu'au 30 juin 2022, il permet de financer notamment l'achat d'équipement et de matériel, nécessaire à la cuisine, la transformation de produits frais, ou à la conservation. Le taux de subvention est de 100 % dans la limite de 3 000 € HT.

Le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition matériel suivant et sollicite une subvention au titre du dispositif « Soutien aux cantines scolaires des petites communes » :

Entreprise	Matériel	Montant HT
GITEM	Robot multifonctions et accessoire éminceur + rape	915.00 €
COMPTOIR DE BRETAGNE	Plonge 2 bacs + douchette	991.00 €
	TOTAL	1 906.00 €

Délibération 12/2022 : Réfection du réseau d'eaux pluviales : Approbation des choix de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mars 2022 pour l'analyse des offres reçues pour la maîtrise d'œuvre pour la réfection du réseau d'eaux pluviales sur la Rue de la Poste, la Rue des Barrières, la Rue du Père Maunoir et la Route de Langonnet et pour la création d'un bassin paysager de rétention d'eau.

3 entreprises sur les 4 consultées ont répondu à cette consultation :

- ECR Environnement
- SERVICAD
- 2LM et HORIZONS PAYSAGES

Après l'analyse des offres par l'ADAC 22, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise ayant obtenu la meilleure note : SERVICAD.

Le Conseil Municipal a approuvé les choix de la commission d'appel d'offres et a approuvé la proposition de l'entreprise SERVICAD pour un montant total de 22 470 € HT (26 964 € TTC).

Délibération 13/2022 : Programme de voirie 2022 : Approbation des choix de la commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres du groupement de commande de l'ex-canton de Maël-Carhaix pour les travaux de voirie s'est réunie le 15 mars 2022 pour l'analyse des offres reçues pour les travaux du programme de voirie 2022.

3 entreprises ont répondu : PIGEON / COLAS / SPTP.

Après l'analyse des offres par l'ADAC 22, la commission d'appel d'offres a retenu l'entreprise ayant obtenu la meilleure note : PIGEON.

Le Conseil Municipal a approuvé les choix de la commission d'appel d'offres et a retenu la proposition de l'entreprise PIGEON.

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser la tranche ferme : VC n° 1 dite Route de Motreff (538 m) et la tranche optionnelle n° 1 : VC n° 41 dite de Coat Lez Loyer (169 m) pour un montant total de 39 781 € HT (47 737.20 € TTC).

Délibération 14/2022 : Rénovation du foyer d'éclairage public n° B0017 : Approbation du devis estimatif du SDE 22

Le Conseil Municipal a approuvé le devis du SDE 22 pour la rénovation d'un lampadaire d'éclairage public Rue de la Poste (foyer B0017) compte tenu de sa vétusté.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le coût estimatif de cette opération est de 894.24 € TTC et la participation de la commune est de 538.20 €.

Délibération 15/2022 : Approbation du devis de la SAUR pour le branchement d'assainissement collectif Rue du Four

Le Conseil Municipal a approuvé le devis de la SAUR pour le branchement au réseau public d'assainissement collectif d'une nouvelle construction située 17 Rue du Four.

Le devis comprend le forfait pour un branchement d'eaux usées de diamètre 125 mm, de profondeur 1.30 ml et de longueur 5 ml, une plus-value pour un mètre au-delà de 5 ml, la fourniture et la mise en place de tout venant (3 m³) pour un montant total de 1 248.39 € HT (1 498.07 € TTC).

Ce devis est valable uniquement s'il est réalisé en même temps que le branchement à l'eau potable.

12 voix pour, Pyere-Yves LE DU n'a pas participé au vote pour ce point

Délibération 16/2022 : Avis sur le retrait de la commune de SPÉZET du Syndicat Intercommunal d'Action Sociale et Culturelle (SIASC)

A la suite du transfert des postes des psychologues à Poher Communauté, la commune de SPEZET souhaite se retirer du SIASC. Elle n'est plus concernée par les activités du Syndicat.

Le Syndicat a donné son accord, il appartient également aux communes concernées par les actions du syndicats (portage, téléassistance) de délibérer sur ce retrait.

Le Conseil Municipal a donné un avis favorable au retrait de la commune de SPÉZET du SIASC.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le Maire,

*Caractère exécutoire certifié
par transmission de la présente délibération
à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 23/03/2022
et affichage en mairie le 23/03/2022*